

## LA DISTRIBUTION DES BACS

Les bacs seront distribués lors d'une permanence à la salle des fêtes de votre commune :

**Du Jeudi 24 au Vendredi 25 Septembre 2020  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

**Le Samedi 26 Septembre  
de 9h00 à 12h00**



Ces bacs seront numérotés et équipés d'une puce RFID, ils seront remis contre signature.

Vous êtes invités à présenter **une pièce d'identité et un justificatif de domicile.**

*Les usagers bénéficiant de points de regroupements (bacs mis à disposition pour plusieurs maisons) ne se verront pas attribuer de bacs individuels et conserveront une dotation en sacs pour les ordures ménagères, les emballages et les papiers remise sur les tranches horaires précitées.*

## POUR LES PERSONNES ABSENTES OU EMPECHÉES

Une solution de livraison à domicile sera mise en place ultérieurement.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service déchets ménagers : 03 86 25 12 18 ou [SDMA@CCSN.FR](mailto:SDMA@CCSN.FR)





**Madame, Monsieur,**

En partenariat avec la Commune de Verneuil, la Communauté de Communes Sud-Nivernais (CCSN) va expérimenter la collecte en porte à porte des déchets en bacs individuels en 2020 sur le territoire de votre Commune.

Cette modalité de collecte vise à répondre à plusieurs objectifs :

- SERVICE AUX USAGERS : Confort pour les usagers qui peuvent stocker plus facilement leurs déchets en bacs et anticipation de l'extension du tri dans les prochaines années.
- ECONOMIE : Les bacs permettent une réelle économie car la distribution de sacs coûte cher chaque année à la collectivité alors que les bacs ont une durée de vie bien plus longue.
- SANTE ET SECURITE: Diminution des ports de charges lourdes pour les agents du service et respect de la recommandation de la CPAM. Réduction des inaptitudes en cours de carrière à la charge de l'établissement.

## **LA DOTATION EN BACS**

Chaque foyer sera doté :

- D'un bac à couvercle marron pour les ordures ménagères, dimensionné en fonction de la composition du foyer
- D'un bac à couvercle jaune pour les emballages
- D'un rouleau de sacs bleus pour les papiers

*Les biodéchets continueront d'être collectés en même temps que les ordures ménagères, dans les bioseaux.*

**LES EMBALLAGES DEVRONT ETRE PLACES EN VRAC DANS LE BAC A COUVERCLE JAUNE, LES ORDURES MENAGERES SERONT OBLIGATOIREMENT PLACEES EN SACS (NON FOURNIS PAR LA CCSN) DANS LE BAC A COUVERCLE MARRON, POUR DES RAISONS DE SALUBRITE.**